

N° 6009⁵**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

PROJET DE LOI**modifiant la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

(16.4.2009)

La Commission se compose de: M. Laurent MOSAR, Président; M. Norbert HAUPERT, Rapporteur; MM. François BAUSCH, Ben FAYOT, Gaston GIBERYEN, Charles GOERENS, Claude MEISCH, Mme Lydia MUTSCH, MM. Roger NEGRI, Lucien THIEL et Michel WOLTER, Membres.

*

1. ANTECEDENTS

Le projet de loi sous rubrique a été déposé le 11 mars 2009 par Monsieur le Ministre d'Etat. Le projet était accompagné d'un exposé des motifs, du texte du projet de loi et d'un commentaire des articles.

Le projet de loi a été avisé par la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics le 16 mars 2009, par la Chambre des Métiers le 20 mars 2009 et par la Chambre des Salariés le 2 avril 2009.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 31 mars 2009.

Lors de la réunion du 31 mars 2009, la Commission des Finances et du Budget a désigné M. Norbert Hauptert comme rapporteur et a examiné le projet de loi sous rubrique.

L'avis de la Haute Corporation de même que le présent rapport ont été analysés et adoptés lors de la réunion du 16 avril 2009.

*

2. OBJET DU PROJET DE LOI

En vue de faire face à la crise économique qui touche actuellement notre pays, le Gouvernement a décidé d'adopter un plan de relance de l'économie visant à maintenir à un niveau élevé les investissements publics, et ceci notamment dans l'intérêt du secteur de la construction.

Cette tentative de relance se concrétise par un avancement dans la mise en œuvre du programme de construction ainsi que par un décalage vers l'avant d'un nombre aussi élevé que possible de petits projets initialement prévus pour les exercices subséquents.

Pour assurer la mise en pratique de ce plan de relance dans le secteur du bâtiment, le présent projet de loi envisage de modifier les articles 26 (Fonds d'investissements publics) et 29 (Fonds des routes) de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

La modification susmentionnée est la suite logique de la modification de l'article 80 (1) c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le Budget, la Comptabilité et la Trésorerie de l'Etat qui porte le seuil pour les réalisations de projets d'infrastructure au profit de l'Etat de 7.500.000 euros à 40.000.000 euros (cf. projet de loi No 6011). En conséquence bon nombre de projets prévus par le programme pluriannuel

des fonds d'investissements publics et du fonds des routes ne nécessitent dorénavant plus le vote, par la Chambre des Députés, d'une loi spéciale d'autorisation, indispensable jusqu'à maintenant pour les projets d'investissement dépassant le seuil de 7,5 millions d'euros.

C'est la raison pour laquelle des projets, dont le montant d'investissement se situe entre 7,5 et 40 millions d'euros et qui étaient en attente d'une loi spéciale tout en étant prêts à être mis en adjudication, sont ajoutés aux articles 26 respectivement 29 de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009.

Par ailleurs, suite à la modification de l'article 16 de la loi modifiée du 16 août 1967 ayant pour objet la création d'une grande voirie de communication et d'un fonds des routes (cf. projet de loi No 6007) qui autorise désormais l'imputation à charge des crédits du fonds des routes de la réalisation de projets d'infrastructures du domaine de la voirie normale, l'article 29 est complété de projets de la voirie normale pouvant être entamés en sus de ceux dont la réalisation est prévue par les crédits budgétaires du budget en capital du ministère des Travaux publics.

Etant donné que les nouveaux articles 26 et 29 autorisent le Gouvernement à réaliser un nombre plus important de projets par rapport à ceux autorisés par la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009, le volume des investissements va augmenter de 278.560.000 euros. Notons toutefois que les projets en question s'étalent sur plusieurs exercices de sorte que les dépenses d'investissement pour l'exercice 2009 ne vont pas croître dans la même proportion. Il faut remarquer par ailleurs qu'étant donné que les investissements visés par les articles 26 et 29 de la loi sur le budget de l'exercice 2009 sont financés par le biais des fonds spéciaux d'investissements, les dépenses supplémentaires prévues pour 2009 n'affecteront pas le total des dépenses du budget en exécution.

La Commission des Finances et du Budget, tout en se félicitant de l'avancement de certains projets d'infrastructure de voirie normale, invite cependant le Gouvernement à examiner l'opportunité de ces travaux dans la logique des grands projets d'infrastructure à réaliser dans un proche avenir. Dans ce contexte, elle cite notamment le projet de réaménagement de la voirie de la Cité Militaire de Diekirch dont l'opportunité devrait être analysée dans le cadre du projet d'aménagement général du centre militaire de Diekirch.

Les tableaux ci-après reprennent les projets prévus par le programme pluriannuel des fonds d'investissements publics et du fonds des routes et approuvés par la Chambre des Députés par le biais de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009. Ils sont complétés par les projets qui font l'objet du projet de loi sous rubrique.

Fonds d'investissements publics administratifs

<i>Projets faisant l'objet de la loi sur le budget de l'exercice 2009</i>	
– Institut viti-vinicole Remich	6.405.000 euros
– Unité de sécurité Dreibern	6.900.000 euros
– Ecole Nationale des Sapeurs Pompiers Niederfeulen: rénovation complète	3.000.000 euros
– Ministère de l'Education nationale 29, rue Aldringen: réhabilitation de l'immeuble	6.900.000 euros
– Ferme Grisius Lultzhausen: SN des sports	7.400.000 euros
– Caserne Herrenberg: remise en état de 3 pavillons	7.200.000 euros
– Centre de Recherche Public-Santé: pavillon provisoire	7.000.000 euros
– Ponts et Chaussées: dépôt à Walferdange	5.800.000 euros
– Centre national de littérature Mersch (Maison Eiffes)	3.250.000 euros
– Centre administratif Mersch (Linden-Greisch)	1.785.000 euros
– Centre Marienthal	4.022.000 euros
– INS Luxembourg: réfection de la pelouse et modernisation du hall omnisports	7.500.000 euros

– Centre pénitentiaire Schrassig: réfection toitures plates et béton mur d'enceinte	5.000.000 euros
– Musée „A Possen“ Bech-Kleinmacher: transformation	2.500.000 euros
– Château de Schoenfels: Centre d'accueil et atelier thérapeutique	4.000.000 euros
– Police grand-ducale Strassen: nouvelle construction	2.000.000 euros
– Stand de tir Reckenthal: extension	6.500.000 euros
– Administration de l'Eau Diekirch: Hôtel du Midi	5.200.000 euros
– Foyer d'accueil pour toxicomanes à Luxembourg	3.800.000 euros
– Ferme Casel Givenich	3.100.000 euros
– Ponts et Chaussées Echternach: nouvelle construction	6.000.000 euros
– Ponts et Chaussées Windhof: ateliers et garages	1.350.000 euros
– Palais de justice Diekirch: transformation	4.500.000 euros
– Foyer Don Bosco	7.000.000 euros
– Police Redange: nouvelle construction	3.500.000 euros
– Haff Remich	4.400.000 euros
– Pont Abbaye Neumünster	700.000 euros
<i>Nouveaux projets prévus par le projet de loi sous rubrique</i>	
– Ponts et Chaussées Mersch	14.000.000 euros
– Aménagement du site des Rotondes en „Espace culturel des Rotondes“	10.000.000 euros
– Centre de production artistique à Bonnevoie	2.000.000 euros
– Service Central des Imprimés de l'Etat	5.000.000 euros
– Ponts et Chaussées Clervaux: extension	4.500.000 euros
– Ponts et Chaussées Grevenmacher: dépôt Potaschbiert	5.000.000 euros
– Musée du vin Ehnen: réaménagement et extension	6.400.000 euros
– Centre d'intervention pour le service d'incendie et de sauvetage à l'aéroport de Findel	17.500.000 euros
– Bâtiment administratif pour la police à Luxembourg-Verlorenkost (CRL)	30.000.000 euros
– Police grand-ducale Lorentzweiler: nouvelle construction	2.000.000 euros
– Centre douanier Gasperich: nouvel atelier à 3 niveaux	1.200.000 euros
Total	224.312.000 euros

Fonds d'investissements publics scolaires

<i>Projets prévus par la loi sur le budget 2009</i>	
– Lycée Robert Schuman: bibliothèque, cafétéria, structures d'accueil, parking et alentours	6.750.000 euros
– Lycée technique des Arts et Métiers: réhabilitation cuisine et extension structure d'accueil	6.500.000 euros
– Lycée technique hôtelier Diekirch: mise en conformité cuisine	1.800.000 euros
– Lycée technique et Lycée technique agricole Ettelbruck: infrastructures prioritaires	7.000.000 euros

– Ecole européenne: extension salle des sports	3.200.000 euros
– Piscine olympique: rénovation façades vitrées et vestiaires	6.500.000 euros
– Centre de Logopédie	2.500.000 euros
<i>Nouveaux projets prévus par le projet de loi sous rubrique</i>	
– Ancienne Ecole Américaine: transformation pour l'Université du Luxembourg	9.000.000 euros
– Lycée Sport-Etudes	15.000.000 euros
– Pavillon provisoire LTPS	15.000.000 euros
– Lycée technique Dudelange annexe: hall des sports	3.500.000 euros
Total	76.750.000 euros

Dispositions concernant le Fonds des Routes – Projets de construction

<i>Projets prévus par la loi sur le budget 2009</i>	
– Pénétrante de Differdange	5.200.000 euros
– N34 à Bertrange – section médiane + Giratoire: Rue de l'Industrie/ N34	6.100.000 euros
– Reconstruction du pont sur l'Alzette à Hesperange (OA753)	2.660.000 euros
– Pont sur la Sûre à Moestroff (OA174)	2.900.000 euros
– Pont frontalier sur la Moselle à Remich (OA39)	1.800.000 euros
– Réhabilitation du pont sur les CFL à Schieren (OA127)	1.830.000 euros
– Modification du raccordement à la N10 de la bretelle d'accès vers l'échangeur de Schengen	2.500.000 euros
– Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur Senningerberg et le rond-point Aéroport/Golf	2.500.000 euros
– Modernisation des équipements de sécurité des tunnels existants	6.500.000 euros
– Amélioration de la capacité et de la sécurité de l'échangeur Gadderscheier sur la Collectrice du Sud donnant accès à la N32 (Pafewé/Kronospan)	6.000.000 euros
– Modifications à apporter à l'échangeur de Pontpierre sur la A4 suite au déplacement de la station Texaco	7.000.000 euros
– Construction d'une route de délestage à Echternach reliant la N10 à la N11 sur l'assise de l'ancien tracé „Charly“	5.700.000 euros
– Pénétrante de Lankelz entre l'échangeur de Lankelz sur la A4 et la route N4C bd G.-D. Charlotte à Esch/Alzette	2.300.000 euros
<i>Nouveaux projets prévus par le projet de loi sous rubrique</i>	
– Réaménagement de l'échangeur de Pontpierre sur la A4 Luxembourg-Esch/Alzette	17.250.000 euros
– Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg	14.000.000 euros
– Transformation/sécurisation de l'échangeur de Sanem sur la collectrice du Sud [A13]	9.500.000 euros
– Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem	2.500.000 euros
– Construction d'un nouveau pont ferroviaire OA 208 dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange	5.100.000 euros

– Pont provisoire dans le cadre de la construction du Pont Adolphe	11.000.000 euros
– Viaduc de Mersch servant au franchissement de la N7 sur la ligne ferroviaire du Nord et sur l'Alzette avec la voirie annexe	10.000.000 euros
– N10 Hëttermillen-Ehnen	1.500.000 euros
– N10 Ahn-Wormeldange	1.500.000 euros
– By-Pass giratoire Robert Schaffner	750.000 euros
– Sécurisation de l'échangeur formé par la A7 et la N11	4.600.000 euros
– Travaux de sécurisation et de finition sur la A13 et la N13 (giratoire)	4.400.000 euros
– N7 Couloir bus et piste cyclable à l'approche de la gare d'Ettelbruck (Dreieck Patton)	1.600.000 euros
– N7 Couche de roulement et aménagements sécuritaires entre Fridhaff et Hoscheid	1.500.000 euros
– N12 traversée Préitzerdall	1.000.000 euros
– N12 Buderscheid-Wiltz	1.740.000 euros
– Redressement du CR175 avenue de la Gare à Pétange	1.100.000 euros
– Relogement du CR102 à Mamer	5.200.000 euros
– Rue de Butschenbourg à Dudelange	2.400.000 euros
– CR110 Traversée d'Ehlerange	1.000.000 euros
– CR115 Roost-Cruchten	1.650.000 euros
– CR348 Schlindermanderscheid-Consthum	2.170.000 euros
– CR359/359 Accès Walerbroch/Ingeldorf	1.000.000 euros
– Réaménagement de la voirie de la Cité Militaire à Diekirch	1.000.000 euros
– Renforcement, reprofilage et raclage des routes nationales et des chemins repris	35.000.000 euros
Total	191.450.000 euros

*

3. AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

Dans son avis du 20 mars 2009, la Chambre des Métiers marque son accord avec le projet de loi sous rubrique.

Sur la toile de fond de l'actuelle crise économique et financière, elle ne peut qu'approuver le report en avant de projets d'investissements publics, alors que la demande privée, tant celle émanant des ménages que celle émanant des entreprises, risque d'enregistrer une baisse plus ou moins importante.

Elle se doit toutefois de souligner que, pour produire les effets macroéconomiques escomptés, les projets annoncés devront effectivement être mis en chantier.

L'ampleur, ainsi que la durée de la crise économique étant difficile à cerner, la Chambre des Métiers plaide en faveur d'un système de monitoring qui devrait permettre, aux autorités compétentes et aux milieux professionnels concernés, de suivre à intervalles réguliers d'une part, l'évolution conjoncturelle du secteur de la construction, et d'autre part l'exécution des projets d'investissements publics, afin d'accélérer ou de freiner celle-ci en fonction des besoins identifiés.

*

4. AVIS DU CONSEIL D'ETAT

Dans son avis du 31 mars 2009, le Conseil d'Etat note que l'approche du projet de loi en question s'inscrit dans la politique anticyclique voulue par le Gouvernement pour lutter contre les effets de la crise économique.

Les modifications prévues à l'endroit des articles 26 et 29 qui avancent la mise en œuvre d'un certain nombre de projets de travaux publics ne donnent pas lieu à observation de la part du Conseil d'Etat.

Il rappelle cependant que dans son avis du 11 novembre 2008 relatif au projet de budget pour 2009 il avait fait état de son souci de voir le déficit budgétaire se creuser sous l'effet de la surévaluation des recettes par rapport aux prévisions retenues. Selon la Haute Corporation, le risque est accru par les nouvelles mesures législatives projetées.

*

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances et du Budget recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi dans la teneur qui suit:

*

TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

PROJET DE LOI

modifiant la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009

Art. 1er.– Les points (1) et (2) du paragraphe 2 de l'article 26 de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009 sont complétés par les projets suivants:

(1) Fonds d'investissements publics administratifs:

– Ponts et Chaussées Mersch	14.000.000 euros
– Aménagement du site des Rotondes en „Espace culturel des Rotondes“	10.000.000 euros
– Centre de production artistique à Bonnevoie	2.000.000 euros
– Service Central des Imprimés de l'Etat	5.000.000 euros
– Ponts et Chaussées Clervaux: extension	4.500.000 euros
– Ponts et Chaussées Grevenmacher: dépôt Potaschbierg	5.000.000 euros
– Musée du vin Ehnen: réaménagement et extension	6.400.000 euros
– Centre d'intervention pour le service d'incendie et de sauvetage à l'aéroport de Findel	17.500.000 euros
– Bâtiment administratif pour la police à Luxembourg-Verlorenkost (CRL)	30.000.000 euros
– Police grand-ducale Lorentzweiler: nouvelle construction	2.000.000 euros
– Centre douanier Gasperich: nouvel atelier à 3 niveaux	1.200.000 euros

(2) Fonds d'investissements publics scolaires:

– Ancienne Ecole Américaine: transformation pour l'Université du Luxembourg	9.000.000 euros
– Lycée Sport-Etudes	15.000.000 euros
– Pavillon provisoire LTPS	15.000.000 euros
– Lycée technique Dudelage annexe: hall des sports	3.500.000 euros

Art. 2.– Le paragraphe 2 de l'article 29 de la loi du 19 décembre 2008 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2009 est complété par les projets suivants:

– Réaménagement de l'échangeur de Pontpierre sur la A4 Luxembourg-Esch/Alzette	17.250.000 euros
--	------------------

– Mise à 2x2 voies de la N1 entre l'échangeur d'Irrgarten et l'aéroport de Luxembourg	14.000.000 euros
– Transformation/sécurisation de l'échangeur de Sanem sur la collectrice du Sud [A13]	9.500.000 euros
– Voirie d'accès vers la nouvelle maison d'arrêt de Sanem	2.500.000 euros
– Construction d'un nouveau pont ferroviaire OA 208 dans le cadre de la mise à double voie de la ligne ferroviaire Luxembourg-Pétange	5.100.000 euros
– Pont provisoire dans le cadre de la construction du Pont Adolphe	11.000.000 euros
– Viaduc de Mersch servant au franchissement de la N7 sur la ligne ferroviaire du Nord et sur l'Alzette avec la voirie annexe	10.000.000 euros
– N10 Hëttermillen-Ehnen	1.500.000 euros
– N10 Ahn-Wormeldange	1.500.000 euros
– By-Pass giratoire Robert Schaffner	750.000 euros
– Sécurisation de l'échangeur formé par la A7 et la N11	4.600.000 euros
– Travaux de sécurisation et de finition sur la A13 et la N13 (giratoire)	4.400.000 euros
– N7 Couloir bus et piste cyclable à l'approche de la gare d'Ettelbruck (Dreieck Patton)	1.600.000 euros
– N7 Couche de roulement et aménagements sécuritaires entre Fridhaff et Hoscheid	1.500.000 euros
– N12 traversée Préitzerdall	1.000.000 euros
– N12 Buderscheid-Wiltz	1.740.000 euros
– Redressement du CR175 avenue de la Gare à Pétange	1.100.000 euros
– Relogement du CR102 à Mamer	5.200.000 euros
– Rue de Butschenbourg à Dudelange	2.400.000 euros
– CR110 Traversée d'Ehlerange	1.000.000 euros
– CR115 Roost-Cruchten	1.650.000 euros
– CR348 Schlindermanderscheid-Consthum	2.170.000 euros
– CR359/359 Accès Walerbroch/Ingeldorf	1.000.000 euros
– Réaménagement de la voirie de la Cité Militaire à Diekirch	1.000.000 euros
– Renforcement, reprofilage et raclage des routes nationales et des chemins repris	35.000.000 euros

Luxembourg, le 16 avril 2009

Le Rapporteur,
Norbert HAUPERT

Le Président,
Laurent MOSAR

